L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 11 MARS 1862 — [illegible] F. LIMET. [illegible] Bureau-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
MARDI MATIN, 11 MARS.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par [illegible], 65 et 67, Vieille Levée,—Marchandises [illegible].
Par [illegible], à l'entrepôt Hewes,—Marchandises [illegible].
Par le marshal des Etats Confédérés, au magasin de G. W. Vinton, No 166 rue Poydras.—Un lot de [illegible].
Par E. Scott, à 10 heures, dans la rue des Magasins, No 54,—Vins rouges, champagne, beurre, tabac à chiquer, &c.

Symptômes favorables.

Les [illegible] excuser [illegible] ouvrir les yeux au gouvernement [illegible] sur l'imminence du péril actuel, [illegible]

[illegible]

Depuis l'appel d'hommes fait par le président, la Géorgie, l'Alabama, le Mississippi, la Louisiane et l'Arkansas ont fourni et fournissent tous les jours un grand nombre de volontaires, et avant peu nous pourrons augmenter l'effectif [illegible] dans le Tennessee. Sous la direction habile des généraux Beauregard et Bragg, les défenses de la vallée du Mississipi deviennent de plus en plus formidables, et l'ennemi hésite à attaquer [illegible] Dans l'extrême ouest, Van Dorn, Price et McCulloch reprennent l'avantage et vont bientôt forcer l'armée de Halleck à rebrousser chemin dans le Missouri.

[illegible]

L'arrivée du Nashville et celle du Victoria avec de la poudre et des armes [illegible]

[illegible]

Ordre du général Beauregard.—Voici la belle proclamation par laquelle le général Beauregard vient de prendre le commandement de l'armée du Mississipi. [illegible]

Quartier-Général de l'armée du Mississippi.

Jackson, Tennessee, 5 mars 1862.

Soldats, [illegible]

G. T. BEAUREGARD,
Général commandant.

(Officiel.)

[illegible] JORDAN, Adjudant général.

Quartier-Général de l'armée du Mississippi.

Jackson, Tenn., 8 mars 1862.

[illegible]

G. T. BEAUREGARD,
Général Commandant.

Les quatre navires fédéraux. — Le Cumberland qui a été coulé par le Virginia, était une corvette à voiles de 1,726 tonneaux, portant 24 canons, construite en 1842. Le Congress était une frégate à voiles de 1867 tonneaux, portant 50 canons; elle a été incendiée après avoir été échouée. Le Minnesota est une frégate à vapeur de 3,200 tonneaux, portant 40 canons; c'est-à-dire la frégate la plus [illegible] Le Colorado est une frégate de 3,400 tonneaux et de 40 canons, construite en 1855. Les quatre bâtiments ensemble portaient 154 canons.

Consulat général mexicain.—On nous [illegible] que M. Ruiz, consul [illegible] du Mexique à la Nlle-Orléans [illegible] signé par M. J. Oropeza [illegible]

Par le Telegraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

Engagement entre le Virginia et l'Ericsson, [illegible] Battery (corvée de batterie).—Nouveaux succès du Virginia.

Norfolk, 9 mars.—L'Ericsson s'étant présenté ce matin dans la rade d'Hampton, un terrible combat s'est engagé entre le navire bélier et le Virginia. Après plusieurs heures de canonnade, le Virginia s'est élancé sur l'Ericsson et l'a considérablement endommagé. Le Virginia a envoyé un boulet à un [illegible] qui remorquait [illegible] Le boulet a traversé le remorqueur qui a coulé.

On croit que le Minnesota a éprouvé de si grands dommages qu'il ne pourra plus être remis à flot. [illegible]

Texas.—Nous avons reçu, hier soir, par l'Express du Sud, des journaux de Houston, du 4 et du 5 mars. Ils contiennent un appel du gouverneur Lubbock au Texas, pour quinze nouveaux régiments. Cet appel est en date du 26 février, et il y est dit que les régiments doivent être prêts dans 30 jours.

Le Brownsville Flag du 20 février, rend compte de divers incidents du siège de Matamoros. [illegible]

Le coton qui se trouvait à Brownsville a été porté hors de la ville, afin qu'on puisse l'incendier dans le cas où les yankees viendraient pour le prendre.

Le service de diligences entre Matamoros et Tampico était toujours en activité.

La guerre dans l'Ouest.—Nous empruntons au Memphis Appeal du dimanche les nouvelles qui suivent:

[illegible]

Nouvelles de Nashville.—Le Louisville Journal a reçu des nouvelles de Nashville jusqu'à dimanche soir. [illegible]

Enrôlements en Louisiane.—Dans la paroisse d'Ouest Baton Rouge le major Chinn s'occupe activement de la levée d'un régiment.

[illegible]

Les Star Guards, capitaine Scott, de la paroisse Concordia ont offert au gouverneur de s'enrôler pour 90 jours. [illegible]

Les planteurs de coton.—Les planteurs cotonniers de la paroisse Carroll ont tenu dernièrement un meeting à Floyd, [illegible]

Enrôlements à la Pointe Coupée.—Nous lisons dans le Démocrate: [illegible]

Tempête en Louisiane.—[illegible]

Steamer anglais à Charleston.—Le steamer de la marine britannique Rinaldo, est arrivé en vue du fort Sumter et a fait remettre au consul anglais de Charleston des dépêches de l'amiral anglais.

Foire.—La foire au profit de l'Ouvroir du 3me District, qui devait avoir lieu lundi prochain, 17 du courant, à l'Armory Hall, est remise à un autre jour. [illegible]

Nouvelles de l'Arkansas.

Nous empruntons au True Democrat de Little Rock (Ark), du 6 courant, les nouvelles suivantes:

[illegible]

Gardes d'Orléans.—[illegible]

Pas de notaire.

[illegible]

Malheur à ceux qu'aucun obstacle n'empêche à leur demeure [illegible]

[illegible]

CHRONIQUE LOCALE.

Le vingtième régiment.—[illegible]

Les Gardes Confédérés.—[illegible]

La Quatrième Brigade de la Milice.—[illegible]

La Compagnie B des Confederate Guards.—[illegible]

Les victimes de l'explosion.—[illegible]

Succédé la nuit dernière.—[illegible]

Mortalité de la ville.—[illegible]

Heureux habitants d'Alexandrie!—[illegible]

FEUILLETON.

RICHARD,

PAR JULES SANDEAU.

I—Suite.

Sa première visite fut au marquis de Penhoël. Il savait que les Penhoël et Beaumeillant [illegible]

[illegible]

en lui deux orgueils, l'un qui triomphait, l'autre qui souffrait, [illegible]

[illegible]

(à continuer.)

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Lundi soir, 10 mars 1862.

COTON—[illegible]
TABAC—Rien.
SUCRE—[illegible]
MELASSE—[illegible]
FARINE—[illegible]
MAIS—[illegible]
BOEUF—[illegible]
PORC—[illegible]
BACON—[illegible]
GRAISSE—[illegible]
WHISKEY—[illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 11 mars 1862.

[illegible]

Décédé, hier matin à deux heures, à l'âge de soixante-cinq ans, JEROME TOLEDANO, natif de cette ville. Les amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, à quatre heures de l'après midi. Le convoi partira de l'Eglise des Jésuites, à l'encoignure des rues Baronne et Commune.

MONSIEURS [illegible] — Association Louisianaise des Vétérans de 1814 et 15.—Les membres de cette association sont respectueusement priés d'assister aux funérailles de leur frère d'armes JEROME TOLEDANO [illegible]

Par ordre du Président
11 mars PHILIPPE LANAUX, secrétaire

Un service funèbre pour le repos de l'âme de feue dame MALVINA THIBAUT, épouse de LEON SERE, [illegible]

Nouvelle-Orléans, 10 mars 1862.

Mme La Blanche.

La merveille de la Nouvelle-Orléans, la seule Clairvoyante, [illegible]

Mme LABLANCHE

[illegible]

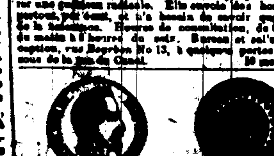

Extrait perfectionné de café.

[illegible]

Prêt d'argent sur dépôt.

Grands et petits sommes.

On prête de bons prix pour le vieil or, argent, diamants, &c. Boutique Bourbon et Bienville. [illegible]

Candidat pour Maire—Sans distinction de parti.
VICTOR WILTZ, du Deuxième District.

Voir l'Abeille du 29, du 30 et du 31 janvier.

Nouvelle-Orléans, 31 janvier, 1862.
Aux Editeurs de l'Abeille.
Veuillez annoncer M. EUGENE STAES comme candidat à la place de Recorder du Second District. [illegible]
DES NOMBREUX AMIS.

AMUSEMENTS

THEATRE D'ORLEANS—Jeudi, 13 mars 1862.—BATAILLE DE DAMES, comédie en 3 actes. DIABOLLA, opérette en 1 acte. MON IMMENSE [illegible] UN CHAPEAU DE PAILLE D'ITALIE, comédie en 5 actes, et de TOUT EST BIEN QUI FINIT BIEN, opérette.

Bureau de la Compagnie de la Presse à coton de la Levée.

Jeudi dernier, [illegible] un dividende de 2 pour cent [illegible]
J. V. CHAERY, secrétaire.

Consulat général mexicain.

Nouvelle-Orléans, 8 mars 1862.

Les citoyens mexicains, et les personnes intéressées, [illegible]
P. RUIZ, Secrétaire.

AVIS.

Me retirant des affaires, je fais savoir à ceux à qui je dois de présenter leurs comptes [illegible]
EUG. LIVAUDAIS.

On demande immédiatement

Un jardinier à Aulin, [illegible] rue de la Nlle Levée, No 34.

DEMANDE.

On demande comme CONDUCTEURS DE CHARS [illegible] GARÇONS D'ECURIE. [illegible]

PHARMACIE—Une pharmacie très bien située, à vendre par ANT. SCHWAB, 11mars 185 ou 216, rue de Chartres.

Lessive concentrée.

Lessive concentrée, en paquets et à vendre par QUETROUZE BROS. 11 et 11 rue St-Louis.

Tonnellerie du Sud.

Au coin des rues Nouvelle-Levée et St-James (1er District).
Barils de whisky et de rum et tous genres de barils en chêne, et aussi barils de mélasse.
GAVINO LEDDA.

ACTIONS DE BANQUES.

Banque de la Louisiane,
Banque de l'Est de la Louisiane,
Banque des Citoyens,
Banque du Canal,
A vendre par C. T. NASH & R. H. MONTGOMERY, Rue Carondelet, No 25.

Savon! Savon!

Fabrique rue d'Amour, No 380,
Entre Champs-Elysées et Marigny.
M. BATTIER & CO. [illegible] QUATRE CENTS CAISSES DE SAVON SUPERIEUR [illegible]

PERDUE, [illegible]

DEMANDE DE CHEVAUX.

[illegible]

Charbon de bois pulvérisé.

Six caisses de charbon de bois pulvérisé, de qualité supérieure, à vendre par E. LAMBERT, Rue des Magasins, No 13.

INSTITUTRICE.

On demande pour une famille à la campagne, une institutrice capable d'enseigner le français et l'anglais. [illegible]

LOUIS CROISY,

marchand de bois et de charbon,

No 130, rue St-Louis, enc. Bourgogne.

Bois [illegible]

PERDUS.

Deux Billets [illegible]

CONFEDERATE STATES

CLOTHING MANUFACTORY,

Rue de la Douane, No 53, entre Chartres et Vieille-Levée.

Ed. DUFORESSIERS

[illegible]

M. DE PERRODIL, ex-officier français, donnera des leçons de STRATEGIE MILITAIRE et de THEORIE, [illegible]

Avis aux Actionnaires de la Compagnie d'Assurance du Star.

[illegible]

Avis.

On demande [illegible] LEDUC & Fils, 214, rue de Chartres.

800 yardes galon or fin.

10 pièces élastiques bottines.

10 paquets or en feuilles,
800 yardes flanelle en couleur.
Venant d'arriver et à vendre par FERRER & Cie, 48, rue Poydras.

RHUM ET ALCOHOL.

Raffinerie de la Louisiane. [illegible] LAUVE & LEBLANC.

AVIS.

P. SOISSONNEAU, [illegible] TAILLEURS, [illegible]

Avis.

Une dame parlant bien l'anglais et le français [illegible]

Une récompense de $5

Sera donnée [illegible]

AVIS AU PUBLIC.

Je donne avis au public de ne pas faire de crédit pour mon compte, à John Jacob Bergy, mon mari, [illegible]
ELIZABETH [illegible] BERROT,
Témoin: J. A. CHARBONNET.

COMITE DE SURETE PUBLIQUE

PROPOSITIONS POUR LA VENTE DE BONS DE VILLE.

Conformément à la résolution adoptée par ce comité, [illegible]

L. H. MARKS, Président.
A. D. KELLY
L. P. [illegible]
[illegible] BOGART,
[illegible] DAVIS
[illegible] LEROY.

(No 5050.)

Attendu que, [illegible]

J. MAGIONI,
Président du Conseil des Asc. Ald.
A. P. DELABARRE,
Président pro temp. du Cons. des Ald.
Approuvé le 5 mars 1862.
John T. MONROE, Maire.

DATE PECTORALE DE [illegible]

Gardes d'Orléans, 1re Compagnie—Les anciens membres de la compagnie qui n'ont pas encore signé la nouvelle liste et ceux qui voudraient se joindre à la dite compagnie, sont priés de se présenter aujourd'hui, au bureau de Monsieur Jules Tuyes, 114, rue du Canal. Par ordre du capitaine, F. H. GLAVIER.

Gardes d'Orléans—Deuxième Compagnie.—Les membres de la Compagnie qui ne portent pas encore [illegible]
Par ordre du capitaine E. STAES 11 mars—1

Deuxième et Troisième compagnies des Gardes d'Orléans.—Les membres désireux de faire partie de la Compagnie [illegible] E. D. Domenge, No 124, rue du Canal [illegible]

Gardes d'Orléans, 4me Compagnie.

La compagnie se réunira AUJOURD'HUI, 11 mars 1862, à l'arsenal des Gardes d'Orléans, à 5 HEURES PRECISES, à l'effet de procéder à l'élection des officiers qui doivent la commander. [illegible]
E. P. POUPART.

Gardes d'Orléans, — Cinquième Compagnie. — Les membres absents à l'assemblée tenue hier soir, [illegible]

Régiment des Gardes d'Orléans.— Septième Compagnie.— [illegible]
P. MASPERO.

Gardes d'Orléans.—8me Compagnie, "Tirailleurs d'Orléans."—Les membres de cette compagnie se réuniront AUJOURD'HUI, 11 mars, à 6 heures P. M. précises, à leur arsenal, rue Quartier, entre Remparts et Bourgogne, pour affaires importantes.—Par ordre du capitaine, S. Phares.
A. A. CLARET, sergent.

Régiment des Gardes d'Orléans.—Neuvième compagnie.—[illegible]
FELIX PARCY, 1er sergent.

AVIS.

Bataillon des Gardes d'Orléans—Nlle Orléans, le 10 mars 1862.—Ordre de service No 1.—[illegible] BEAUREGARD. [illegible]
E. HUECK, Adjudant.

Batterie des Gardes d'Orléans, 2me Compagnie.—[illegible]
E. PITOT, secrétaire.

Artillerie d'Orléans.—Nouvelle-Orléans, le 10 mars 1862.—Ordre spécial No 2.—[illegible]
ARMAND GUYOL, Capitaine.

Artillerie Sédentaire.

Les membres composant cette compagnie [illegible]
Par ordre de F. BUISSON, capitaine

Artillerie de Siège Beauregard.—La compagnie se réunira JEUDI [illegible]
R. GARCIA, Sergent Major.

Regimiento Español.

ORDEN GENERAL No 2.

[illegible]
F. FALLON, ayudante

LEGION FRANÇAISE.

Cinquième Compagnie.—[illegible]
Le capitaine L. GRUBER.

Légion Française.

6e 7e et 8e Compagnies.

[illegible]
C. CHAUNARD, capitaine 6me Compagnie.
A. PATEILLAN do 7me do
A. de FONBLANCHE, do 8me do

Légion Française.

Onzième compagnie.

[illegible]
A. NOURY, sergt.-fourr.

Brigade Européenne.—Premier régiment, Garde Française.—Ordre No 2.—[illegible]
P. O LACOUTURE.

Brigata Europea.—5o Reggimento.—Il suddetto reggimento e organizzato come segue:
[illegible] Battaglione Guardia Italiana.
[illegible]
G. DELLA VALLE.

Legione Garibaldi. — In seguito ad ordine ricevuto dal Quartier generale [illegible] GIOVEDI 13 CORRENTE MARZO [illegible] CON ARMI E BAGAGLIO [illegible]
G. MARZONI, Capitano.

1re BRIGADE L. V.—Bataillon des Chasseurs Espagnols.—Nouvelle Orléans, 10 mars 1862—Conformément à l'ordre No 29 [illegible]
M. SOULE, Commandant du Bataillon

Quartier Général de la Première Brigade de la milice de la Louisiane.—Nlle Orléans, 8 mars 1862.—Ordre No 9

[illegible]

Par ordre du Brigadier Général H. C. STORY, commandant la 1re Brigade de la milice de la Louisiane.
Major A. DE LASSUS,
Insp. de Brigade et chef d'Etat Major

Officiel. — Par le Gouverneur.—Quartier général de la milice de la Louisiane, [illegible] Ordres No 282.—[illegible] QUATRE-VINGTS [illegible]
THOS O. MOORE,
Gouverneur et commandant en chef.
M. Grivot, Adjt et Insp. Génl.

Officiel.— Par le Gouverneur.— Quartier Général de la milice de la Louisiane, [illegible] Ordres No 28.—[illegible]
THOMAS C. MANNING,
C. LE BRETON [illegible],
DAVID URQUHART,
JULES LAVERGNE.
[illegible]
THOS O. MOORE,
Gouverneur [illegible]
M. Grivot, adjudant et inspecteur général.

Chemin de fer Pontchartrain.

—SERVICE D'HIVER.—

[illegible]

DEPART DES CHARS—

[illegible]

Le comité [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. OROHAT, Encanteur,
Bureau No 40, Passage de la Bourse.

Il sera vendu SAMEDI le quinzième jour de mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, savoir:

TROIS TERRAINS contigus situés au faubourg Franklin, rue des Champs Elysées, Marigny, Prosper et Solidelle, [illegible]

2o. TROIS LOTS DE TERRE, rue des Français, [illegible]

3o. TROIS TERRAINS, rue de l'Union, entre les rues Célestine et Génie, [illegible]

4o. HUIT TERRAINS, rue Annette, entre Célestine et Génie, [illegible]

5o. UN ILET DE TERRE situé au faubourg Washington, borné par les rues Gordon, Monroe, Urquehart et Girod, [illegible]

CONDITIONS—[illegible] Actes de vente pardevant Arthur Ducard, notaire public.

Les plans sont exposés à la Bourse des Marchands et Encanteurs. 10 mars—5

Légion Française—Treizième Compagnie, ancienne Génie. — [illegible]
J. A. CASADAVANT, capitaine

BRIGADE EUROPEENNE.

Premier Régiment des Volontaires Français.

GENIE.

La négligence que mettent certains membres à se rendre aux convocations, me force de les prévenir que ceux d'entre eux qui, jeudi prochain, 13 du courant, ne répondront pas à l'appel seront rayés des cadres de la compagnie, leurs noms envoyés au quartier général, et publiés pendant 3 jours dans le journal l'Abeille.
Le capitaine L. P. GUEUDET.
P. S.—L'appel se fera à 6 heures ½ précises.
11mars—3t

LEGION BELGE—Brigade Européenne—1re compagnie.—Tous les membres de la première compagnie se réuniront, sans exception aucune, aujourd'hui mardi, 11 courant, à 7½ heures précises du soir, au local des Volontaires Français, 78, rue Hôpital, entre Royale et Bourbon. [illegible]
Par ordre du capitaine C. BORREMANS.
Le sergent major ESSALTE 11 mars—1t

LEGION BELGE.—Brigade Européenne. — Troisième Compagnie.— [illegible] MERCREDI soir, 12 courant, [illegible] des Volontaires Français, 78, rue Hôpital, entre Royale et Bourbon.—[illegible]
RODOLPHE MATHE. Sergent major

Volontaires Français Indépendants—2me Compagnie—[illegible]
PARDEAUX

Régiment des Volontaires Français Indépendants.—Les 1e, 2e, 5e et 6e compagnie, se réuniront aujourd'hui 11 mars, à la caserne, rue St-Pierre, 174, à 6 heures du soir, pour école de peloton. [illegible]
E. BROSSIET.

Régiment des Volontaires Français.—Les officiers des deux régiments des Volontaires Français, [illegible]
11 mars—1t Colonel A. FERRIER, Col. J. JOUET.

GUERRE!! GUERRE!!

CHASSEURS A PIED DE LA LOUISIANE!!

A LA RESCOUSSE!!!

Par ordre spécial du général S. E. Johnston, commandant le département Nord de la Virginie, j'ai été détaché afin de compléter sur le pied de guerre la compagnie A du Bataillon du major St Paul, fondée originairement par moi en 1856.

[illegible]

Mon bureau est au No 51, rue Carondelet, [illegible]
DENIS P. WHITE 2nd Lieut. Jr.
Bataillon St Paul, armée du Potomac

Formation d'une nouvelle compagnie d'artillerie—Les personnes qui désirent appartenir à une compagnie [illegible]

Brigade Française, troisième Régiment.— [illegible]
CH. DELANGE, Adj-Major.

GARDES RUSSON.

Pour service actif, sous le général Beauregard, pour quatre vingt dix jours. L'uniforme, les équipements et les armes seront fournis.—S'adresser immédiatement au quartier général, à l'Arsenal d'Etat, près la Cathédrale St Louis.

Quartier Général, Première brigade—Milice de la Louisiane—Ordre No 3—Nlle-Orléans, 7 mars 1862.—

1—Les officiers dont les noms suivent ont été nommés membres d'une Cour permanente d'assessment pour cette brigade:
Gabriel De Feriet, col. 3e régiment, Président.
—Membres—
1—Lieutenant-colonel S. R. Proctor, du 21 régiment.
2—Major J. C. Monroe, du 4e régiment.
3—Capt. Jules Buiery, St-Bernard, Carabiniers à cheval.
4—Capitaine A. St-Alexandre, C. E., 2e régiment.
Juge-avocat, capit. J. C. Delavigne, C. C., 3e régt.
Prévôt marshal, 1er lieutenant A. D. Bernoudy, C. F., 4e régt.
—Supernuméraires—
1—Capitaine J. P. Berthelemy, C. F., 3e régiment.
2—H. H. Bywaude, C. B., 4e régiment.
3—J. W. Marone, C. A., 4e régiment.
4—P. L. Maillard, C. G., régiment.
[illegible]
Par ordre de H. C. Story, brigadier général.
Major A. de LASSUS, inspecteur de brigade, chef d'état major.

Etats Confédérés d'Amérique, Quartier-Général No 1.

[illegible] ORDRES GENERAUX No 7.—[illegible]
Par ordre du Major-Général M. Lovell.
J. G. PICKETT,
Assist. Adjudant Général

Garde Française.—La neuvième compagnie n'ayant plus que quelques hommes à recevoir pour compléter son contingent, [illegible]
TH FROIS, H. MICHEL.

CRESCENT CITY WOOL

MANUFACTORY.

DRAPS GRIS ET LAINES

A TRICOTTER, POUR L'USAGE DES FAMILLES.

Les consignés sont prêts à remplir tout ordre qui leur sera confié dans les délais de la plus bref délai.

Bureau pour la vente des laines F. Godbid, No 159, rue du Canal. | Bureau pour la vente des draps H. Girling, No 60, rue de Chartres.

F. S.—Nous achetons aussi des laines brutes, en grande ou petite quantité, au prix du marché.

Thomas C. Payan,

Canal, No 73, entre Camp et Magazine,

Marchand d'habillements en gros et en détail.

A MAINTENANT en magasin et offre, à des prix [illegible] HABILLEMENTS MILITAIRES [illegible] DES UNIFORMES [illegible]

CONSERVEZ VOS DENTS.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

E. SCOTT, encanteur,

Vendra Mardi, 11 courant à 10 heures du matin, au magasin d'encan, 54, rue des Magasins, au coin de Natchez—

300 caisses vins rouges, 30 de cordiaux à l'eau-de-vie; 100 caisses vin blanc et blanc; 25 paniers champagne; 100 pièces peinture; 50 caisses savon de Marseille, [illegible] 10 caisses tabac à chiquer.

Egalement—eau-de-vie, vins blancs, petits pois, macaroni, pommes, tabac à fumer, anisette, &c. &c. 11 mars

Chandelles et Huile.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.

Bureau, No 74 rue de Chartres.

Mercredi le 12 mars, à 10 ½ heures, il sera vendu à son magasin d'encan No 74, rue de Chartres, entre les rues Conti et Bienville—
30 caisses chandelles de 6 à la lb.
5 barriques huile pour machines.
Conditions, comptant. 11 mars

Grande vente positive et sans réserve de marchandises, pour clore diverses factures.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Bureau, No 74, rue de Chartres.

Vendredi 14 de mars 1862, à 10 heures et demie, il sera vendu à son magasin d'encan, No 74, rue de Chartres, entre les rues Conti et Bienville, sans aucune réserve:

200 douzaines chemises françaises, en couleur;
50 do chemises de blanches, en toile;
100 pièces mousseline brochée.
100 do mousseline à carreaux, brochée.
100 do mousseline à carreaux unie;
50 do mousseline à ramages, damassée, à jour;
25 do mousseline Jacquard,
5 caisses indiennes françaises,
3 do indienne à rideaux, rouge;
300 mouchoirs;
150 paquets de soie, 45, 50 et 60 pouces, couleurs assorties;
20 pièces striped-chambrays, piquées et satinées;
[illegible]
20 douzaines casquettes d'enfants.
25 do chapeaux d'hommes
40 paires de Hampels d'enfants,
40 couvertures marseillaises;
200 jupons brodés, à quatre lés.
25 douzaines chemises rayées,
2 caisses bonnets imprimés
3 do cotonnet blanc et noir.
1 do cotonnet fantaisie.
1 do toile d'Irlande.

—AUSSI—

Un fort lot barège de fantaisie, organdis, marcellina blanc, [illegible] &c. &c.
Conditions—à la vente. 11 mars—4

Jolie maison de résidence à vendre.

PAR M. VIGNIE, encanteur.

Il sera vendu SAMEDI 15 mars 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal la propriété suivante:

UN LOT DE TERRE formant l'encoignure Marigny et Urquhart et mesurant 1½ pieds 6 pouces de face à la rue Marigny, sur une profondeur de 106 pieds 6 pouces de face à la rue Urquhart, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, savoir:

1o—UNE MAISON de maître, formant l'encoignure Marigny et Urquhart contenant quatre chambres, une jolie galerie, un cabinet et une belle chambre parfaitement close avec placards et cabinets.

2o—UNE AUTRE MAISON contenant quatre chambres et une mansarde avec placards et cabinets.

3o—QUATRE CHAMBRES à domestiques, une belle chambre à laver et repasser, écuries, remises, [illegible]

CONDITIONS—Moitié comptant, la balance à 6 et 12 mois, en billets portant 6 p. c. d'intérêt de jour de la vente jusqu'à maturité, [illegible]

Acte de vente pardevant P. Lecomte, notaire public.
11 mars

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur,

Bureau 90, Passage de la Bourse.

Il sera vendu, Samedi 15 Mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

Cette jolie propriété située sur le rail road Pontchartrain, à l'encoignure de la rue Prieur (Josephine), [illegible]

Acte pardevant G. Doutet, notaire public.

Deux maisons bâties en briques, encoignure Apollon et Erato.

PAR ALFRED MOULIGNY, encanteur.

Merchants' and Auctioneers' Exchange.

Il sera vendu à l'encan, JEUDI treize mars, à midi, au Merchants' and Auctioneers' Exchange, la propriété suivante:

UN LOT DE TERRE dans l'Ilet compris entre les rues Apollon, maintenant Baronne, Erato, Bacchus et Thalie, [illegible]

Termes et conditions—1/2 comptant, la balance à 1 et 2 ans en billets portant 8 p. c. d'intérêt [illegible]
7 mars—8,10,11,12,13

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu Aurea Daniels.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 18,794—En vertu d'un ordre de vente rendu le 27 février 1862, [illegible] VENDREDI 14 de mars 1862, à 10½ heures A. M. sur les lieux [illegible]
JOHN. F. WALDEN,
Shérif de la Paroisse d'Orléans

Cour du troisième juge de paix de la Paroisse d'Orléans—No 3,482—F. E. Bonnée vs Mme A. A. Lahet—No 3,485—Philippe Bonnée vs la même—En vertu de deux writs de fi. fa. [illegible] L. H. WATSON, Constable

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de R. N. Kock, No 18,563.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]
Par ordre de la Cour, E. MICHOT,
11 mars—15, 30 Député Greffier

Succession de Grafier R. Duncan—No 14356.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]
Par ordre de la Cour. E. MICHOT,
10 mars—15,30 Député Greffier.

Succession de Alfred F. Aucoin—No 18,831.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]
Par ordre de la Cour. E. MICHOT,
7 mars—11,15 Député greffier.

Avis aux Français.

Désirant monter une ou plusieurs compagnies de Zouaves pour faire partie du régiment du colonel Coppens, je fais appel aux Français qui se sont illustrés en Algérie, en Crimée et dans la dernière guerre d'Italie [illegible]

[illegible]

"M. Gros de Perrodil, qui a longtemps servi sous mes ordres, [illegible]
" Paris, le 22 août 1861.
" Le général de Division, inspecteur général des troupes d'infanterie de la marine,
(Signé) " DE SAROLET."
[illegible]
(Signé) " Gal. BAZAINE.
[illegible]
GROS DE PERRODIL.
Ex-lieutenant d'infanterie de marine.
Bureau d'enrôlement, 15 rue Madison.

Zouaves des Etats Confédérés.

Le soussigné appelle l'attention du public sur la lettre suivante:

Département de la guerre,
24 janvier 1862.

Au Lieutenant-Colonel G. Coppens, commandant le Bataillon des Zouaves de la Louisiane—Présent.

Monsieur—[illegible]
J. P. BENJAMIN,
Secrétaire de la guerre.

UNE PRIME DE CINQUANTE PIASTRES sera payée à chaque soldat à son entrée au service, [illegible] L'UNIFORME DES ZOUAVES. [illegible]
GASTON COPPENS
Lieutenant-Colonel commandant le Bataillon des Zouaves de la Louisiane.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Jury de Police de Jefferson, (rive droite.)
Gretna, 7 février 1862.

Avis est par les présentes donné [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

300 lots de marchandises sèches.

PAR G. LEAUMONT, BLAGGE & Co.

Mercredi, 12 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 62—
300 lots de marchandises sèches.
Conditions à la vente. 11mars

VENTE SANS RESERVE.

Marchandises sèches.

PAR HENRI SAMORY.

C. SAMORY, encanteur.

Mardi, 11 mars, il sera vendu, à 10 heures, à son magasin d'encan, Nos 65 et 67, rue de la Vieille Levée:

Un grand assortiment de marchandises sèches, [illegible]
Conditions à la vente. 10 mars—2

Chargement de marchandises venant de la Havane.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

Mardi, 11 mars 1862, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans l'entrepôt Hewes, les marchandises suivantes reçues dernièrement de la Havane—
[illegible]
10 mars 6

Superbe et bel ilet près de la rue Broad et le Chemin du Bayou.

PAR CHS E FORSTALL, encanteur.
No 90, Passage de la Bourse

Il sera vendu, samedi 15 mars 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—

[illegible]

CONDITIONS—Moitié comptant et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois, [illegible]
Acte de vente pardevant G. DeArmas, notaire public.

Maison en briques à étage.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.
No 90, Passage de la Bourse.

Il sera vendu, samedi, 15 mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

Un lot de terre formant l'encoignure des rues Bourgogne et Dumaine, [illegible]

Acte de vente pardevant A. Ducatel, not. public.

Propriété au faubourg Tremé.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.
No 90, Passage de la Bourse.

Il sera vendu samedi, 15 mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—

[illegible]

Acte de vente pardevant G. Doucet, notaire public.

Magnifiques propriétés sur la rue St-Jean, ayant vue sur la rue de l'Esplanade.

PAR CHS E. FORSTALL, Encanteur.
No 90, Passage de la Bourse.

[illegible]

Acte de vente pardevant A. Ducatel, notaire public.

VENTE SANS RESERVE.

De beaux terrains pour résidence sur le chemin de fer de la ville et dans son voisinage, contenant arbres & ombrage.

PAR CH. E. FORSTALL, encanteur,
No 90, Passage de la Bourse.

Il sera vendu, SAMEDI 15 mars 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

[illegible]

Acte de vente pardevant A. Dreyfous, notaire public.

Belle résidence rue Claiborne.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur,
Bureau 90, Passage de la Bourse.

Il sera vendu samedi, 15 mars 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, [illegible] Claiborne, Robertson, Kerlerec et Columbus, [illegible]

Vente pour opérer un partage.

PAR CHS E. FORSTALL, Encanteur,
Bureau, 90, Passage de la Bourse

Il sera vendu jeudi, 13 mars 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, les propriétés suivantes, savoir:

1o—Une portion de terre située dans la paroisse St Landry, [illegible]
2o—Sept lots de terre contigus situés dans le premier district de cette ville, [illegible]
3o—Douze lots de terre situés dans le premier district de cette ville, [illegible]
4o—Quatre lots de terre situés dans le second district [illegible]
5o—Un lot de terre situé dans le second district [illegible]
6o—Deux portions de terre attenant à la [illegible]
7o—Deux lots de terre faisant face à la rue de l'Union [illegible]
8o—Onze lots de terre faisant face aux rues Nouvelle-Orléans et Magnolia, [illegible]

Conditions—1/3 comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, [illegible]
Actes de vente pardevant A. Barbouard, notaire public.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens,

Nlle Orléans, 19 février 1862.

Les certificats suivants de scrips, de l'émission de 1856 et l'intérêt desdits scrips [illegible]

Ed Burke	[illegible]	A Lemont	[illegible]
G Boutigny	[illegible]	Glen Mc Manus	[illegible]
H W Beane	[illegible]	A J McNulty & Bro.	[illegible]
D Bism & Co.	[illegible]	N O Manufacturing	[illegible]
John Branch	[illegible]	Co.	[illegible]
Wm R Bouglas	[illegible]	A. Oder & Co	[illegible]
M Brunet	[illegible]	Peterkin, Allen & Co.	[illegible]
Geo Buse	[illegible]	J C Pooley	[illegible]
Coves & Negroponte	[illegible]	P Delmas Syndic	[illegible]
B Collins	[illegible]	Chas Raymond	[illegible]
Converse, Kennett & Co	[illegible]	Sam'l Taylor & Co	[illegible]
		[illegible] & Co	[illegible]
Dunn & Yates	[illegible]	[illegible] & McGrath	[illegible]
E. Foulk	[illegible]	[illegible]	[illegible]
E Ferry	[illegible]	Vaughan, Griggs & Co	[illegible]
R. Gallagher	[illegible]	G M White	[illegible]
Hill & Co	[illegible]	S L Wooldridge	[illegible]
Home Mutual Ins. Co	[illegible]	O O Woodman	[illegible]
E P Horne	[illegible]	P Ziegler	[illegible]
O H Keep	[illegible]	Paine, Converse &	[illegible]
C E Keith	[illegible]	Smith	[illegible]

[illegible]

Henry Castarède, [illegible]
HENRY CASTAREDE.
[illegible]

Crescent Alcohol Factory,

No 14, rue Canal.

Le Crescent Alcohol Factory est prêt à livrer journellement de l'alcool de 36 à 38 degrés Cartier.

Brumeaux.—100 caisses à vendre par AVET BROTHERS. Rue Bienville, 61 et 63 Vieille Levée.